

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020

Le 3 décembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à 20 heures, sur convocation adressée le 27 novembre, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc SERVIERES**, Maire de Claye-Souilly.

PRESENCE							
ADJOINTS							
BOUSSANGE Julien	X	BROUET-HUET Séverine	X	JACQUIN Laurent	X	DAVID-THEUNYNCK Bénédicte	X
MONTI Bruno	X	THIEDEY Hélène	X	DENEUVILLE Emmanuel	X	THIERRY Antoinette	X
PERRIGAULT Sébastien	X						
CONSEILLERS MUNICIPAUX							
PONCELET Gilles	x	POULAIN Christine	x	PLOMMET Véronique	x	ROUSSEAU Emmanuel	x
BOUILLENNEC Elisabeth	x	FORNAGE Guida	x	POULET Hélène		NOWAK Ingrid	x
LA BELLA Romain	x	GABILLET Loïc	x	MANDIN Sylvain	x	AMRANI Kamel	x
ELOIDIN Aline		LETELLIER Anne-Claire	x	COLLONGE Ugo	x	FINA Jean-Louis	
ALBARELLO Yves		MASSON François	x	DOMINGUES Béatrice	x	PASQUIER Véronique	x
ZATARA Nathalie	x	LOISON Pierre	x	HEE Renaud			

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de postes vacants : 0

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | | |
|---------------------------|-----|---------------------------|
| • Madame POULET Hélène | par | Madame FORNAGE Guida |
| • Madame ELOIDIN Aline | par | Madame THIERRY Antoinette |
| • Monsieur ALBARELLO Yves | par | Madame ZATARA Nathalie |

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur FINA Jean-Louis
- Monsieur HEE Renaud

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures et constate que le quorum est atteint et il donne lecture des pouvoirs.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, "au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance".

Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK est candidate au poste de secrétaire de séance.

Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK est donc installée dans ses fonctions de **secrétaire de séance**.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2020

Sous réserve d'éventuelles observations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 7 novembre 2020.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

3. COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA DECISION	NUMERO DE LA DECISION	OBSERVATION (L 2122-22)	DUREE DU CONTRAT	COUT DE LA PRESTATION
26/10	36	Signature d'un avenant au contrat administratif d'occupation du gymnase Henri Loison par le Lycée professionnel Le Champ de Claye		A titre gracieux
02/11	37	Signature d'un marché public ayant pour objet l'entretien des toitures, terrasses, gouttières et chenaux des bâtiments de la commune avec la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (UTB)	1 an, renouvelable 2 fois, sans pouvoir excéder 3 ans	Forfait annuel : 36 000 euros TTC Le montant maxi est fixé à 60 000 euros HT/an
13/11	38	Signature d'un nouveau contrat d'abonnement « téléphonie mobile » avec la société CORIOLIS TELECOM	36 mois à compter de la notification	1 127,47 euros HT/mois (7 premiers mois offerts) + 26 nouveaux téléphones à 1 euro/pièce
16/11	39	Signature d'un contrat d'audit et d'accompagnement pour la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) avec la société VILLE OUVERTE	1 an à compter de la notification (non renouvelable)	18 875 euros HT/an
19/11	40	Signature de l'avenant n° 2 au contrat de maintenance des logiciels des services municipaux avec la société AFI	A compter du 01/01/2021, jusqu'à la durée restante du contrat	Plus-value annuelle de 1 400 euros HT
23/11	41	Signature d'une convention d'assistance juridique avec le cabinet LANDOT ET ASSOCIES dans le cadre des contentieux opposant la commune aux banques CIC, HSBC et BANQUE POPULAIRE	5 ans à compter de son entrée en vigueur	Paiement d'honoraires selon grille tarifaire

4. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

AFFECTE au budget supplémentaire l'excédent de fonctionnement de 2 074 701,28 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

REPORTE à l'article 001 « Déficit d'exécution de la section d'investissement » la somme 718 958,83 €.

APPROUVE le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2020 tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée et arrêtés en dépenses et en recettes établi comme suit :

	D E P E N S E S	R E C E T T E S
INVESTISSEMENT dont :	7 235 436,28 €	7 235 436,28 €
Crédits ouverts	702 161,01 €	2 348 517,28 €
Restes à Réaliser	5 814 316,44 €	4 886 919,00 €
001 Déficit	718 958,83 €	
FONCTIONNEMENT	50 471,00 €	50 471,00 €
T O T A L	7 285 907,28 €	7 285 907,28 €

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

5. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET VOTE DU BUDET ANNEXE SUPPLEMENTAIRE 2020 DE L'ECHANGEUR RN3

Rapporteur : Monsieur le Maire

REPORTE à l'article 001 « Excédent d'exécution de la section d'investissement » la somme 4 013 813,31 €.

APPROUVE le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2020 tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêtés en dépenses et en recettes établi comme suit :

	D E P E N S E S	R E C E T T E S
INVESTISSEMENT dont :	6 443 249,12 €	6 443 249,12 €
Crédits ouverts	300 000,00 €	300 000,00 €
Restes à Réaliser	6 143 249,12 €	2 129 435,81 €
001 Excédent		4 013 813,31 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
T O T A L	6 443 249,12 €	6 443 249,12 €

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

6. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES AU TITRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE (CARPF)

Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT

- **APPROUVE** le présent rapport de la CLETC du 10 novembre 2020 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (méthode de droit commun) au titre de la compétence eaux pluviales ;

- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

7. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LA ZAC DITE DU BOIS DES GRANGES – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ANNEE 2021 (DETR)

Rapporteur : Laurent JACQUIN

- **DECIDE** de programmer les opérations d'investissements suivantes :

- **1 - A : BATIMENTS PUBLICS**

- o Construction d'un groupe scolaire dans la ZAC dite du Bois des Granges.

OPERATIONS ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021

Dépenses			Recettes		
Postes	Montants en € HT	Montants en € TTC	Financeurs	Montant en € HT	% du coût prévisionnel
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	5 995 000 €	7 194 000 €	Conseil Départemental - FAC	1 000 000 €	16,68 % (Plafonné à 1M€)
			Etat DETR	3 796 000 €	63,32 % du montant HT
			Mairie de Claye-Souilly	1 199 000 €	20 % du coût HT
			Total HT	5 995 000 €	100%
Coût total du projet	5 995 000 €	7 194 000€			

Restera à la charge de la commune : 2 398 000 € TTC.

- **DIT** que le démarrage de ces opérations ne pourra avoir lieu qu'à l'issue de la déclaration du caractère complet des dossiers des services préfectoraux tel que le prévoit la circulaire préfectorale ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

- **DIT** que ces opérations seront inscrites dans le cadre du budget primitif 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

8. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SIVOM DE LA VALLEE DE LA ROYA POUR SOUTENIR LES COMMUNES DU SUD EST DE LA FRANCE VICTIME DE LA TEMPETE ALEX

Rapporteur : Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 10 000,00 € au SIVOM de La Roya regroupant les communes de Breil, Fontan, Saorge, La Brigue et Tende.

DIT que la dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la ville de Claye-Souilly sur l'exercice 2020.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

9. AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX N° AO-2016-03 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Rapporteur : Laurent JACQUIN

DONNE son accord pour les prestations supplémentaires et les modifications de travaux au marché N°AO2016-03 pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, entraînant des modifications tarifaires du marché pour les lots suivants :

N° du lot	Titulaires	Montant base € HT du lot	N° avenant	Montant € HT de l'avenant
02	VITTE	2 048 000.00 €	Avenant N°07	7 106.75 €
02	VITTE	2 048 000.00 €	Avenant N°08	49 186.80 €
08	VIGIER	194 488.40 €	Avenant N°04	- 17 338.64 €
08	VIGIER	194 488.40 €	Avenant N°05	1 844.64 €
09	MATE	487 748.45 €	Avenant N°06	14 689.50 €
10	LES COMPAGNONS D'ERIC	858 911.71 €	Avenant N°05	6 295.19 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes les pièces nécessaires ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

10. SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE N°AO2017-05 PORTANT FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DU MOBILIER URBAIN AVEC LA SOCIETE VEDIAUD

Rapporteur : Laurent JACQUIN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant au marché N°AO 2017-05 avec la société SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE portant allongement de la durée du marché de 3 ans à compter du 7 décembre 2020 et la mise à disposition de 3 radars pédagogiques et de deux abris vélos avec leurs racks (pose comprise).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

11. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT D'UTILISATION DU STADE CLEMENT PETIT

Rapporteuse : Hélène THIEDEY

APPROUVE le projet de règlement d'utilisation du Stade Clément Petit, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

APPROUVE A L'UNANIMITE (5 abstentions) des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

12. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUPERPOSITION DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE LA VILLE DE PARIS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CLAYE-SOUILLY – CANAL DE L'OURCQ ENTRE LE PK 26,990 ET LE PK 28,280 – TERRAINS CADASTRES BH38 ET B11

Rapporteur : Bruno MONTI

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de superposition de gestion du domaine public fluvial de la ville de Paris sur le territoire de la ville de Claye-Souilly – canal de l'Ourcq entre le P.K. 26,990 et le P.K. 28,280 (terrains cadastrés BH 38 et B11).

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

13. APPROBATION DES OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Emmanuel DENEUVILLE

APPROUVE la liste ci-dessous d'ouvertures dominicales :

Dates	Observations
10/01/2021	Soldes d'hiver
17/01/2021	
02/05/2021	Week-end Fête du travail
27/06/2021	Soldes d'été
05/09/2021	Rentrée
12/09/2021	
21/11/2021	Fêtes de fin d'année
28/11/2021	
05/12/2021	
12/12/2021	
19/12/2021	
26/12/2021	

EMET un avis favorable à la prise d'un arrêté permettant les ouvertures dominicales aux dates retenues pour l'ensemble des commerces de détails ;

PRECISE qu'un arrêté municipal reprendra ces dates pour permettre ces ouvertures dominicales.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

14. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE FRANCAISE DE RADIOTELEPHONE (SFR) – 13 RUE VICTOR BALTARD

Rapporteur : Laurent JACQUIN

- **APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public avec SFR au 13 rue Victor Baltard, sous réserve des négociations futures liées à l'installation d'un autre opérateur sur l'infrastructure concernée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, et tout document y afférent.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

15. DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE DE LA ZAC DU BOIS DES GRANGES

Rapporteur : Laurent JACQUIN

VALIDE, comme dénomination de la voie nouvelle concernée, la proposition suivante : « Chemin de l'Aubrac » ;

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment de communiquer cette information à toutes les instances concernées, en particulier aux services postaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

16. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-19 DU 11 JUIN 2020 DESIGNANT LES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES – COMMISSION SPORTS ET COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur le Maire

DESIGNE Monsieur Pierre LOISON, membre de la commission sports et de la commission enfance et jeunesse, en remplacement de Monsieur Romain BOUCHER.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

17. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-20 DU 11 JUIN 2020 PORTANT REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLE 7

Rapporteur : Monsieur le Maire

MODIFIE l'article 7 du règlement intérieur portant sur la composition des commissions municipales.

REMPLECE Monsieur Romain Boucher par Monsieur Pierre LOISON à la commission sports et la commission enfance et jeunesse.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019-65 DU 9 OCTOBRE 2019 PORTANT APPROBATION DES TARIFS DE LA REGIE « EVENEMENTIEL »

Rapporteur : Emmanuel DENEUVILLE

MODIFIE les tarifs applicables aux manifestations comme suit :

DROIT D'ENTRÉE :

- Terre de Brie à la ferme : 2 €
- Soirée / après-midi dansant ou à thème : 10 €

DROIT DE PLACE :

- Bourse aux jouets : 10 € la table 1.80 m
- Salon des collectionneurs : 20 € la table 1.80 m
- Salon de la gastronomie ou autre :
 - 50 € 1.80 ml de table (fluide compris)
 - 35 € 1 mètre linéaire de vitrine (fluide compris)
- Marché de Noël :
 - Stand nu : 10 € le mètre linéaire (minimum 2 mètres linéaire) / jour (fluide compris)
 - Stand équipé : 50 € / jour (un barnum 3X3 m plus une table et une chaise) (fluide compris)
- Emplacement foodtruck pour diverses manifestations : 70 €/jour (fluide compris)

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

19. APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE (CAPB) ET DES COMMUNES DE BOUTIGNY ET ST FIACRE, ET DU RETRAIT DES COMMUNES D'ESBLY, DE MONTRY ET DE LISSY AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TELEALARME ET TELESURVEILLANCE DE CONDE SAINTE LIBIAIRE (SMITT)

Rapporteuse : Antoinette THIERRY

EMET un avis favorable à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, des communes de Boutigny et de Saint Fiacre, et au retrait des communes d'Esbly, de Montry et de Lissy au Syndicat intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance de Condé-Sainte-Libiaire (SMITT).

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

20. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL REPRESENTANT LA COMMUNE DANS LA DEMARCHE DU LABEL REGIONAL « VILLE AMIE DES ANIMAUX »

Rapporteur : Monsieur le Maire

DESIGNE Monsieur Ugo COLLONGE, conseiller municipal, représentant de la commune de Claye-Souilly pour les démarches nécessaires à l'étude du label régional « ville amie des animaux ».

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

21. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CLAYE-SOUILLY ET L'ASSOCIATION GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE LA MAISON DE SANTE DU BOIS DES GRANGES DE CLAYE-SOUILLY

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Groupement d'Employeurs de la Maison de Santé de Claye-Souilly pour l'année 2021 compte tenu que le montant de la subvention qui lui sera allouée, sera supérieure à 23 000 euros, dans le cadre du fonctionnement de son activité (*subvention estimée par rapport au budget primitif 2020*) ;

- **DIT** que cette dépense sera inscrite au chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la ville de Claye-Souilly sur l'exercice 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

22. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CLAYE-SOUILLY ET L'ASSOCIATION ESPACE LOISIRS DE CLAYE-SOUILLY

Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Espaces Loisirs de Claye-Souilly pour l'année 2021 compte tenu que le montant de la subvention qui lui sera allouée, sera supérieure à 23 000 euros, dans le cadre du fonctionnement de son activité (*subvention estimée par rapport au budget primitif 2020*) ;

- **DIT** que cette dépense sera inscrite au chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la ville de Claye-Souilly sur l'exercice 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

23. VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE LA MAISON DE SANTE DU BOIS DES GRANGES DE CLAYE-SOUILLY

Rapporteur : Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à verser un acompte de subvention de 22 000,00 € à l'association Groupement d'Employeurs de la Maison de Santé du Bois des Granges de Claye-Souilly.

DIT que la dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la ville de Claye-Souilly sur l'exercice 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

24. VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION L'ASSOCIATION ESPACE LOISIRS DE CLAYE-SOUILLY

Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT

AUTORISE Monsieur le Maire à verser un acompte de subvention de 30 000,00 € à l'association Espace Loisirs de Claye-Souilly.

DIT que la dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la ville de Claye-Souilly sur l'exercice 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

25. MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Rapporteur : Monsieur le Maire

APPROUVE les modalités d'application du compte épargne temps décrites dans le règlement joint.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

26. OPPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL AU PROJET DE CREATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **S'OPPOSE** à la création d'une aire de grand passage sur le site « Les Monts Gardés » sis sur le territoire communal.

- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.



**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,
la séance est levée à 22 heures 00**

